

➤ Émeute gare du nord

Que doit-on retenir de l'émeute de la gare du nord ? Au moins une chose, c'est que de plus en plus souvent les jeunes et moins jeunes, qu'ils viennent de banlieue ou pas, ne supportent plus le traitement qui leur est réservé, contrôle au faciès, harcèlement de la police et des contrôleurs ratp et sncf. C'est pour cela et plein d'affaires semblables que des personnes se sont interposées, dans un premier temps pacifiquement, face à la police pour condamner le traitement qu'a subi un jeune sans papier qui avait fraudé dans le métro. À la vue de cette humiliation publique des groupes de jeunes et de passants ont réclamé la libération du jeune. La police, aidée de la ratp, voyant se former un groupe de personnes, principalement des jeunes de cité, a appelé des renforts. Un escadron de CRS a fait irruption dans la gare pour disperser la foule mais cela ne s'est pas passé comme prévu parce que les jeunes ont résisté, ils sont restés là à réclamer la libération du jeune. La police a alors chargé la foule, comme des boeufs, à coup de matraque et de gaz lacrymogène. Ce que nous devons retenir principalement de cette histoire est le refus de la punition collective que subissent les banlieusards, surtout les jeunes d'origine immigrée. Ce harcèlement étatique qui dure depuis les premières vagues d'immigration, nos parents ont été humiliés, leurs enfants nés en France ou pas le refuse, pas en baissant la tête mais en résistant face à la police verbalement et physiquement. C'est pour cela qu'il est important de les soutenir avant, pendant et après, comme tous les jeunes face à des juges qui prononcent des jugements avec une pression des politiques.

➤ La logique répressive suit son cours

Décrit à tort comme 22 fois récidiviste et sans papier, l'homme contrôlé gare du nord le 27 mars sans ticket n'a pas été oublié par la justice qui le condamne à 6 mois de prison ferme !

➤ Gestion syndicale des débordements sociaux

À Paris du 10 février au 6 Avril, le 9ème collectif des sans papiers a occupé la Bourse du travail et du 24 au 26 Avril des chômeurs, précaires et intermittents se sont installés sur le toit du siège de l'UNEDIC. Point commun de ces deux groupes ? Ils sont les premiers à subir l'extrême violence de cette machine à rafler les sans papiers et à broyer les pauvres qu'est devenue l'Etat français. Point commun des deux actions ? Elles revendiquent que soient rendues leur voix et leur visibilité aux premiers concernés : pour les uns, que la Bourse du travail redevienne, comme à sa création, un lieu de regroupement et de résistance des opprimés eux mêmes et pas seulement un abri pour les bureaux de leurs représentants réels ou supposés ; pour les autres, que l'UNEDIC rende compte de sa gestion de l'assurance chômage devant les millions de salariés qui la financent (souvent sans bénéficier de droit à indemnisation en cas de chômage). Autre point commun ? Les syndicats ont été à l'origine de l'évacuation de ces deux occupations (à la Bourse par un SO syndical, à l'UNEDIC en appelant la police). Question : quand les syndicats abandonneront-ils cette logique antisyndicale qui les amène à réprimer les débordements sociaux alors qu'il est de leur devoir de les encourager ? Avec ce qui nous attend, cette question ne cessera de se poser.

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°58 • mai 2007

Résistons ensemble c/o CICP, 21^{er} rue Voltaire, 75011 Paris. Recevoir ce bulletin par Internet : resistons_ensemble@yahoo.com
Pour le recevoir par la poste : envoyer un carnet de timbre pour dix numéros. <http://resistons.lautre.net/>
Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Élections: c'est le tout sécuritaire qui a gagné

Contrairement aux présidentielles de 2002 pour ces élections ce n'était pas l'hystérie sécuritaire. On n'avait pas vu des têtes ensanglantées sur les écrans. Même les émeutes de la Gare du Nord ne faisaient pas polémique entre Royal et Sarkozy. Seraient-ils revenus à de meilleurs sentiments ? Certainement pas. S'il n'y a pas eu de polémique, ce qu'il y a eu c'est un consensus entre les deux candidats... et ce dès le début de la campagne. Avec son « ordre juste », son « État impartial », ses camps pour jeunes gardés par l'armée... Ségolène Royal a d'emblée défini le cadre sécuritaire qu'elle entend maintenir. C'est d'autant plus vrai qu'elle n'a même pas abordé la suppression des lois sécuritaires créées par la gauche et la droite. Sarkozy, sur ce terrain, n'avait rien à prouver, il a juste avancé quelques bricoles : comme la quasi-suppression du regroupement familial, les peines planchers... Il entend poursuivre son œuvre sur sa lancée.

La victoire de Sarkozy déclenchera inévitablement des résistances, des révoltes parmi les plus opprimés : la jeunesse des cités et des quartiers populaires. La répression sarkozyste, installée, cette fois-ci directement aux commandes, les frappera durement. En novembre 2005, les émeutiers sont restés bien seuls. Cette fois-ci la solidarité active doit s'organiser entre et avec les révoltés, sinon, nous y passerons tous.

➤ Ceux qui n'ont pas le droit de vivre ce qu'ils vivent

Le 23 Avril, au tribunal de Bobigny comparaissaient 2 rappeurs suite à une plainte déposée par le ministre de l'intérieur (à l'époque Villepin) pour « diffamation » et « injure publique » envers la police, des amendes de 1 000 à 3 000 euros ont été requises, (déli-béré le 21 Mai). Les propos visés par la procédure : un texte où il est question d'une violente interpellation durant laquelle un policier tient des propos injurieux, obscènes et racistes. « C'est de l'imagination, c'est fictif même si des gens ont déjà vécu pire que ça » se défend un rappeur, « n'a-t-on pas le droit en France de parler de certaines dérives alors qu'elles sont sanctionnées par ce même tribunal ? » ajoute son avocat. La réponse est non. Quand il s'agit des violences policières dont sont quotidiennement victimes les jeunes des quartiers populaires, c'est silence radio et tout sera fait pour criminaliser ceux qui les subissent et les dénoncent : ceux qui se révoltent sont réprimés, les rappeurs le chantent et sont censurés, tout ça va ensemble et ça ne risque pas de changer de sitôt.

➤ Dernière minute 08/07/07

Les partis de gauche gouvernementale et les associations qui leur sont liés nous appellent à rester calmes pour préparer les élections législatives. Tout le monde n'entend pas visiblement se soumettre à la logique de ceux qui, par leur complicité, couardise, silence ou inertie nous ont permis la victoire de Sarkozy. Depuis dimanche soir le pays est secoué par une vague de manifestations de protestation contre la prise de pouvoir de Sarkozy. Barricades, vitrines de banques brisées... répondent aux provocations policières, aux gazages massifs, aux tirs de flash-ball. Déjà, un bon millier d'arrestations, des peines de prison ferme en comparution immédiate en cascade. Libération des emprisonnés ! Non à la répression policière et judiciaire ! La résistance est dans la rue et non dans les combinaisons électorales.

➤ SUR LE VIF Libérez Sofiane

Sofiane, jeune homme de Sarcelles, a été interpellé durant les émeutes de Gare du Nord. Agé de 18 ans (ironie du sort il venait de les avoir la veille de son interpellation) il a été mis en détention provisoire à Fleury en attendant son jugement à la 23 Bis. Il a été accusé d'avoir brisé la vitrine du Foot Lockers qui a été pillé lors des émeutes et d'avoir pris une paire de baskets. Le procureur avait requis 5 mois fermes. Sofiane a nié le fait d'avoir brisé la vitrine du magasin, mais reconnaît le vol. L'avocate de Sofiane a réclamé les preuves vidéos et photo que les forces de l'ordre n'ont pu fournir. Le procureur a fondé sa réquisition sur la bonne foi des flics. Sofiane a été menacé lors de son interpellation par les flics « tu vas payer pour tous les autres, on va tout te coller sur le dos ». Faute de preuves, le juge a condamné Sofiane à 1 mois ferme qu'il avait déjà fait en préventive. Il a été libéré à la grande joie de sa famille, et des personnes venues le soutenir et montrer au juge que de plus en plus souvent ces jeunes condamnés ne seront plus seuls.

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Les comparutions immédiates sont plus que jamais une justice d'abattage : simulacres de procès, souvent moins de 15 minutes, enquêtes bâclées, défense complètement inopérante (l'avocat a à peine le temps de consulter le dossier)... Même avec des PV qui se contredisent, le juge ne peut tenir compte que des déclarations des policiers. Souvent ce sont des jeunes d'origine maghrébine que les policiers accusent. Et tombent des condamnations très lourdes. À Lyon, on a pris l'habitude d'observer le plus possible ce qui s'y passe. Et on s'aperçoit des effets déplorables des lois sécuritaires :

- Un jeune de 25 ans de Décines est accusé de violences à agents et dégradations. Mais les policiers n'avaient pas vu qu'il ne pouvait se rebeller étant handicapé ! Il est finalement relaxé.

- Un jeune de 19 ans, passager dans une voiture volée, prend 4 mois fermes pour rébellion, alors que c'est lui qui a subi des violences policières, certificats médicaux à l'appui, et avec des PV contradictoires.

- Et c'est 4 mois fermes supplémentaires pour un jeune de 25 ans de Givors, qui venait de sortir de huit mois de prison pour outrage et rébellion, alors que l'alcoolémie était positive au volant.

- Et encore 4 mois fermes pour un jeune de 24 ans des Minguettes, accusé d'avoir lancé des pierres sur un véhicule de police, alors qu'il se trouvait tranquillement près d'un abribus à plus de 100 mètres et que les policiers cherchaient des enfants de 12/13 ans. Aussi condamné à verser à quatre policiers une coquette somme pour prétendue rébellion, alors que c'est lui qui a reçu les coups (4 points de suture). Le juge motive sa sévérité par la demande de report pour citer des témoins...

Un sit-in face à une arrestation Le 16 mars au soir, ligne 4 du métro parisien, un homme est brutalement descendu par quatre policiers, coups de coude, cris d'intimidation, sa femme et une de ses deux filles dans une poussette

morfle au passage. Mais la population ne se laisse pas intimider face à cette exhibition d'autorité. Un groupe se forme : « *il y a un enfant, n'utilisez pas une bombe lacrymogène* », « *vos méthodes sont lamentables, c'est une honte ce que vous faites !* » La panique gagne les agents qui font appel à du renfort dont un maître-chien qui menace de lâcher son animal sur ceux qui ne reculeraient pas. Mais la foule n'a pas cédé. Un témoin de la scène raconte :

http://resistons.lautre.net/article.php3?id_article=338

Riposte aux violences policières survenues à Rouen

Coups de pieds et coups de poings dans le visage, utilisation de chiens, strangulation... grâce à la vidéo des deux jeunes la violence des policiers n'a pas pu être, cette fois-ci, cachée (http://www.dailymotion.com/related/2755546/video/x1ncxp_bavure-policiere-a-montsaintaignan/1). Jeudi 12 avril, 500 à 600 personnes selon la police, se sont retrouvées en centre ville pour protester. Principalement des lycéens et des étudiants. Une partie du cortège repart avec en tête une banderole : « *boutons la police hors de France* ». Certaines personnes tentent de mettre le feu à la permanence de l'UMP. Dans les heures qui ont suivies, des CRS chassaient les étudiants et lycéens dans les rues. Source : http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=79532

Exactions de la BAC à Rennes (Extraits)

« *Je suis rennais et mon colloc risque 6 mois de prisons et 7500 dollars d'amende pour avoir pris des fotos des violences policières de jeudi dernier. La BAC de Rennes à violement défoncé un "émeutier"... un médecin de 50 ans qui passait par là a essayé de le soigner... Le médecin s'est retrouvé à l'hôpital après s'être fait lui aussi tabassé par la BAC devant sa femme... Mon colloc s'est vu être pris pour cible des fonctionnaires courageux et s'est fait détruire son matériel de foto et ses preuves accablantes d'une violence peu banale en pays tricolore... 8h de garde à vue plus tard, il porte plainte pour violence (4 jours d'ITT) et arrestation arbitraire... un BAC a porté plainte pour outrage et rébellion... »*

Source : http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=79105

Quand le flic sort son arme...

Dans la nuit du 6 au 7 avril, à Loudéac (Côtes-d'Armor), deux policiers municipaux tentent d'interpeller un groupe de jeunes qu'ils soupçonnent de vouloir voler un scooter pouvait-on lire dans la presse : « *une altercation s'en serait suivie lors de laquelle l'un des policiers aurait été brutalisé. C'est alors que son collègue aurait sorti son arme de service et tiré, touchant à l'épaule un jeune homme de 17 ans* »...

Le 4 mai à Toulon, la police a trouvé le moyen de stopper un entraîneur de foot d'une équipe poussin qui courait après le directeur du club couteau à la main en lui tirant une balle dans la tête... Pour le procureur il n'y a « pas eu d'erreur d'appréciation », « c'est de la légitime défense d'autrui »... http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=80487

Rétention de données informatique

Du nouveau dans l'application de la LCEN (loi pour la confiance dans l'économie numérique). Un décret en préparation demandera aux prestataires techniques du net de conserver pendant un an les données (mot de passe fourni lors d'une souscription à un abonnement, les informations relatives au paiement d'un service en ligne !) permettant d'identifier « quiconque a contribué à la création d'un contenu ». Ce décret permettra la transmission de ces données aux services de police et de gendarmerie ainsi que leur conservation par ces derniers pendant trois ans autorisant leur demande lors d'enquêtes administratives c'est-à-dire hors du contrôle d'un magistrat. Encore un moyen détourné de fichier les gens...

➤ AGIR Expulsion des malades étrangers : pétition



Pour la première fois depuis 10 ans, le gouvernement décide le renvoi de malades étrangers dans des pays où ils ne peuvent pas se soigner.

L'Observatoire du droit à la santé des étrangers lance une pétition :

www.medecinsdumonde.org/mobilisation/petition